



FFvolley

CAHIER DES CHARGES

**Coupe de France Jeunes
Saison 2021 / 2022**

PRÉAMBULE



MOT DU PRESIDENT

Événements incontournables de la saison, les Coupes de France jeunes sont des compétitions pour lesquelles la Fédération Française de Volley a beaucoup investi afin de professionnaliser leur organisation et permettre aux jeunes participants de vivre une compétition de référence chaque année.

Le cahier des charges détaillé ci-après vous permettra de comprendre les enjeux et les perspectives de l'organisation d'une phase finale qui ne peut se tenir sans le concours de nos clubs qui sauront sans nul doute relever le défi avec ambition et qualité.

Un grand merci à tous nos clubs mobilisés et leurs partenaires qui vont, par leur investissement et participation, créer un beau souvenir à tous nos volleyeurs.

Bonne organisation de finale.
Sportivement.

Éric TANGUY

CLUB ORGANISATEUR

Le club désigné pour l'organisation d'une finale de Coupe de France jeunes et ayant une équipe engagée dans l'épreuve de la même catégorie sera qualifié automatiquement pour participer à la finale.

Il pourra toutefois renoncer à son droit de participation à la finale de l'épreuve en le spécifiant dans son courrier d'acceptation définitive de l'organisation.

Une priorité sera donnée aux candidats organisateurs dont l'équipe participe à la compétition.

A la charge de l'organisateur

RECHERCHE ET MISES EN PLACES DES HÉBERGEMENTS & RESTAURATIONS

- Des officiels et arbitres, depuis le dîner de la veille de la compétition jusqu'au déjeuner du dernier jour de compétitions.
- De la quantité précise des membres des délégations participantes (dont la prise en charge financière est assurée par la FFvolley), depuis le dîner de la veille de la compétition jusqu'au déjeuner du dernier jour de compétitions.
- L'hébergement et la restauration des membres (surnuméraires) des délégations officielles non remboursés à l'organisateur par la FFvolley sont à la charge exclusive des clubs participants à la finale.
- La restauration et l'hébergement des membres de la délégation officielle du club organisateur ne sont pas pris en charge financièrement par la FFvolley.
- Chambre twin pour l'entraîneur et l'entraîneur adjoint (dans le cas de staff mixte, prévoir deux chambres individuelles). Pas d'adulte dans les chambres de catégories de jeunes. Chambres multiples pour les compétiteurs. Chambres individuelles pour les officiels. Chambres twin pour les arbitres.

AUTRES RECHERCHE ET MISES EN PLACES

- Mise à disposition de salles de réunion sur les lieux des hébergements, ainsi que sur les lieux de compétitions.
- Prise en charge des déplacements, entre les sites de la compétition et le lieu d'hébergement et ou de restauration, des officiels et des arbitres, non motorisés.

PLATEAUX DE JEU

- Salle : 2 terrains règlementaires (5 mètres de dégagement), plafond à 9 mètres, lignes contrastées, podium réglementaire et scorer sur chaque terrain, 2 chaises et 2 bancs pour chaque équipe, table de marque pouvant accueillir 4 personnes, 2 vestiaires par terrain.
- 1 salle de débriefing pour chacune des salles, pour les officiels arbitres.
- Salle de la finale : Tableau électronique mural, disposant d'une tribune d'au moins 250 places, d'un podium (remise de récompenses) et d'une sono.

A la charge de l'organisateur

AUTRES CHARGES

- Astreinte médicale assurant les premiers soins pendant toute la durée de la compétition.
- Disposition d'un photographe.
- Lavage de maillot pour chaque délégation officielle (chaque soir de journée de compétition à l'exception de la journée finale).
- Fournir l'eau à chaque match.
- Retransmettre la finale en streaming & live score pour chaque match à partir des 1/2 de finales.
- Tenue du protocole de la cérémonie des récompenses.
- Fournir (avant, pendant, après la compétition) à chaque délégation le «bulletin de la finale» comprenant informations pratiques et résultats.
- Fournir à la FFvolley l'emplacement nécessaire à l'éventuelle tenue d'un stand «boutique FFvolley».

IMPLICATION DES INSTANCES FEDERALES DECENTRALISEES

- L'organisation d'une phase finale jeune doit s'inscrire dans un projet de territoire. À ce titre cette organisation doit être soutenue par la ligue régionale et/ou le comité départemental.
- Le dossier de candidature devra faire apparaître le niveau d'implication des instances dans l'organisation, ainsi que les liaisons et actions mises en place avec le monde scolaire pour cette occasion.

ÉTABLISSEMENT DU DOSSIER COMPLET DE CANDIDATURE À TRANSMETTRE À LA CCS / CCO

- Descriptif du niveau de l'hébergement et de la restauration proposé.
- Descriptif du niveau des installations sportives.
- Descriptif de l'organisation sportive et de l'accueil des délégations, officiels, et arbitres.
- Descriptif des récompenses, services et animations fournis en complément par l'organisateur.
- Établissement du budget prévisionnel de la manifestation.

Participation de la FFvolley

Remboursement à l'organisateur, sur présentation de factures, de l'hébergement et des repas des délégations participantes présentes présent en charge pour un maximum de (10 joueurs et 2 entraîneurs), des officiels (8 à 10 arbitres, 2 juges-arbitres CCA, 1 superviseur FFvolley, 1 représentant de la DTN), à concurrence de 48 € par jour et par personne (du dîner de la veille de la compétition au déjeuner du dernier jour de compétition définit comme suit : 3 petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 diners).

Les indemnités des officiels et arbitres sont à la charge exclusive de la FFvolley.

Le Règlement Particulier de l'Épreuve (RPE) sera établi par la Commission Centrale Sportive et diffusé six semaines avant la compétition. Il comprendra le nombre d'arbitres devant officier à la manifestation.

De plus la FFvolley fournit à l'organisateur :

- La formule sportive, les codes d'accès au logiciel de live scoring.
- Le décorum spécial final jeune (devant être restitué pour partie à la FFvolley).
- Les supports visuels (BAT affiche et/ou flyers, numériques).
- Les récompenses (médailles pour les 3 premiers, coupes pour les 3 premiers, tee-shirt).
- Une dotation de 30 ballons.

Les délégations participantes

DEVRONT PRENDRE EN CHARGE :

- Les frais de participation à la phase finale (558 euros à verser à la FFvolley),
- Une participation aux frais d'hébergement et de restauration (172,80 euros à verser à la FFvolley - à l'exception du club organisateur),
- Les frais correspondant aux membres supplémentaires à la délégation pris en charge, et hors cahier des charges.

Rétro planning 2021 / 2022

- Date limite du dépôt des dossiers de candidatures : 19 décembre 2021
- Etudes et sélections par le secteur sportif : Du 20 décembre 2021 au 9 janvier 2022
- Attributions définitives par décision du Bureau Exécutif de la FFvolley dans le courant du mois de Janvier 2022

- Contact pour toutes informations et renseignements concernant
- les dossiers et les candidatures des Finales des Coupes de France :



Johan SOUMY
Secrétaire administratif

T.+33 (0)1 58 42 22 42
jsoumy.cco@ffvb.org
17 Rue Georges Clemenceau
94607 Choisy le Roi cedex

www.ffvolley.org





FFvolley

www.ffvolley.org